

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique

Echelle 1/4000

PLU arrêté le : 04 Décembre 2023  
PLU approuvé le : 29/09/2025

**VERDI**

**Informations cadastrales**

- Limite communale
- Parcelles cadastrées
- Bâtis cadastrés
- Actualisations cadastrales
- Surface hydrographique / cours d'eau
- Bâtiments agricoles

**Zones urbaines**

- UA : zones urbaines du centre-village et des hameaux historiques
- UB : zone urbaine correspondant aux secteurs d'extension plus contemporains
- UF : zone à vocation d'équipements publics de loisirs
- UX : zone accueillant des activités économiques

**Zones à urbaniser**

- 1Aub : zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat

**Zones agricoles et naturelles**

- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée (zone humide, ZNIEFF de type I et site Natura 2000)
- Nrj : zone naturelle accueillant des installations de production d'énergies renouvelables

**Secteurs de projet**

- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés

**Eléments à préserver pour des raisons environnementales, paysagères ou architecturales**

- Zones humides à protéger
- Milieux humides
- Espace boisé à préserver
- Site à protéger pour des motifs d'ordre culturel historique et architectural au titre de l'Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément du patrimoine bâti à préserver au titre de l'Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies à préserver au titre de l'Article L.151-23 du Copde de l'Urbanisme

**Secteurs à préserver en raison de la présence d'enjeux particuliers**

- Source de captage
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Servitude aéronautique de dégagement
- Secteur concerné par le PPRI

**Autres prescriptions**

- Potentiel changement de destination
- Voies et chemins à créer ou à conserver

**Informations**

- Ligne électrique
- Ligne PTT

